

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 43.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Acquisition d'un local situé 9 rue Charles de Gaulle – parcelles cadastrées section AB n°66 et AB n°69.

M. le MAIRE rappelle à l'Assemblée sa volonté de maintenir son offre de services dans le domaine médical ou paramédical sur la ville. Jusqu'à fin novembre 2024, la commune était locataire du local situé 9 rue Charles de Gaulle, à côté du cabinet des Infirmières et du Kinésithérapeute. Après discussion avec les propriétaires actuels, un accord a été trouvé pour une acquisition à hauteur de **180 000,00 € (cent quatre-vingt mille euros)** [cf. plan en annexe].

Cette acquisition constitue une excellente nouvelle pour la commune. Devenir propriétaire de ce local offre plusieurs avantages stratégiques : non seulement cela garantit la pérennité des services de santé dans cette zone, mais cela permet également de valoriser le patrimoine communal. Par ailleurs, disposer d'un bien en propre peut accroître l'attractivité de la ville pour d'autres professionnels de santé ou activités paramédicales, répondant ainsi aux besoins croissants de la population en matière de soins de proximité.

Il est proposé au conseil d'accepter cette acquisition pour **180 000,00 €** et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié dont le projet se trouve ci-annexé.

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Considérant la volonté communale de devenir propriétaire des murs de ce local,

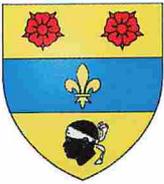
Considérant la proposition faite à la Ville par les propriétaires de ce local, sis 9 rue Charles de Gaulle à Vémars, sur les parcelles cadastrées section AB n°66 et n°69, que la collectivité se rende propriétaire par acquisition à l'amiable du bien,

Transmise le

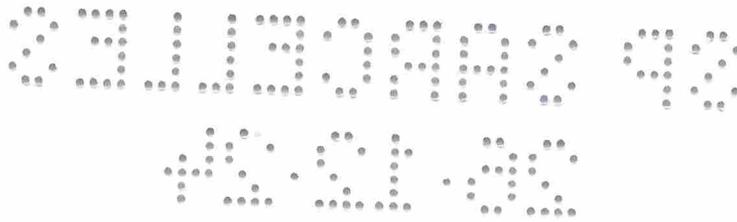
21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



VILLE DE VEMARS



Considérant que la valeur correspond aux prix du marché,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité pour**,

- ✓ **ACCEPTÉ** d'acquérir ce local sis 9 rue Charles de Gaulle à Vémars, parcelles cadastrées section AB n°66 et n°69,
- ✓ **FIXE** cette acquisition au prix de **180 000,00 € (cent quatre-vingt mille euros)**,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE à signer l'acte notarié dont le projet est ci-annexé,
- ✓ **PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier
